

26



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 27 mars 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 27 mars 2008

13 h

Prière.

M. Mockler (Restigouche-la-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de 806 personnes de Fredericton et des environs, y compris de 27 élèves de la 3^e et de la 4^e année à l'école primaire Garden Creek, qui exhortent le gouvernement, pour rétablir l'immersion précoce en français au Nouveau-Brunswick, à ne pas tenir compte du rapport intitulé *Examen complet des programmes et des services de français langue seconde au secteur anglophone du ministère de l'Éducation du Nouveau Brunswick* et à révoquer les changements apportés à la directive 309 du ministère de l'Éducation. (Pétition 6.)

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Sackville et des environs, qui exhortent le gouvernement à maintenir l'enseignement en mode d'immersion précoce en français dans les écoles primaires de la province. (Pétition 7.)

M. Alward (Woodstock) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du comté de Westmorland, qui exhortent le gouvernement à rétablir l'enseignement en mode d'immersion précoce en français dans les écoles primaires de la province. (Pétition 8.)

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du Nouveau-Brunswick, qui appuient le programme d'immersion précoce en français au Nouveau-Brunswick. (Pétition 9.)

L'hon. M. Haché dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport pour l'année 2006 : Surveillance de la qualité de l'air au Nouveau-Brunswick : Série de rapports environnementaux*.

Sur la motion de l'hon. M. Murphy, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 4 avril 2008, s'ajourne d'office au mardi 15 avril 2008.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, le vendredi 28 mars 2008, reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 56) et celui sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34 et, à midi, procède à la cérémonie de la sanction royale du projet de loi 45.

L'hon. M. Murphy annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34.

Conformément à l'avis de motion 61, M^{me} Dubé, appuyée par M. Northrup, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue de tout le Canada ;

attendu que le gouvernement actuel entrave l'accès de la majorité de nos élèves jusqu'à la 5^e année à une des langues officielles ;

attendu que le Nouveau-Brunswick deviendra la seule province du Canada sans programme d'immersion précoce en français ;

attendu que l'efficacité d'une telle stratégie pédagogique n'est attestée par aucune étude ;

attendu que le programme d'immersion précoce en français s'est avéré très efficace, fait attesté par des spécialistes, de nombreuses études et l'expérience des élèves, des parents et du personnel enseignant ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de revenir sur sa décision et de rétablir les programmes de français, que le gouvernement s'engage à apporter les améliorations nécessaires aux programmes de français de base et d'immersion en français et que le gouvernement veille à ce que les parents continuent d'avoir le choix de déterminer le programme qui convient à leurs enfants.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, sur la demande du président de la Chambre, M. Northrup retire le terme « dictateur », employé à l'endroit du ministre de l'Éducation.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M^{me} Schryer, appuyée par l'hon. M. Lamrock, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 61 soit amendée comme suit :

par la substitution, aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième paragraphes du préambule, des paragraphes suivants :

« attendu que le gouvernement actuel s'est engagé, dans *Les enfants au premier plan*, à l'égard d'un "objectif ambitieux : au moins 70 % [des] diplômés du secondaire seront capables de s'exprimer efficacement dans leur langue seconde" ;

« attendu que le gouvernement actuel est engagé à améliorer les taux de rendement de tous les élèves en littératie, en mathématiques et en sciences ;

« attendu que le statu quo ne permettra pas d'atteindre l'objectif ;

« attendu qu'il est temps de faire profiter tous les enfants du Nouveau-Brunswick des programmes fructueux d'enseignement du français langue seconde ;

« attendu que le gouvernement actuel a annoncé des améliorations des programmes de français langue seconde dans le secteur de l'éducation anglophone pour contribuer à atteindre l'objectif ; »

par la substitution, au paragraphe de la résolution, des paragraphes suivants :

« qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie l'objectif du gouvernement de faire que 70 % des diplômés du secondaire soient capables de s'exprimer dans leur seconde langue officielle

« et que l'Assemblée législative appuie les réformes qui assureront l'accès universel aux programmes supérieurs de français langue seconde dans le système scolaire anglophone, qui seront bénéfiques à tous les élèves, grâce à un point d'entrée unique aux modes d'apprentissage du français langue seconde et à un choix éclairé, pour les parents, entre un modèle efficace du français postintensif et un modèle éprouvé de l'immersion, pour apprendre le français langue seconde. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président met en discussion la motion 61 amendée, dont voici le texte :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue de tout le Canada ;

attendu que le gouvernement actuel s'est engagé, dans *Les enfants au premier plan*, à l'égard d'un « objectif ambitieux : au moins 70 % [des] diplômés du secondaire seront capables de s'exprimer efficacement dans leur langue seconde » ;

attendu que le gouvernement actuel est engagé à améliorer les taux de rendement de tous les élèves en littérature, en mathématiques et en sciences ;

attendu que le statu quo ne permettra pas d'atteindre l'objectif ;

attendu qu'il est temps de faire profiter tous les enfants du Nouveau-Brunswick des programmes fructueux d'enseignement du français langue seconde ;

attendu que le gouvernement actuel a annoncé des améliorations des programmes de français langue seconde dans le secteur de l'éducation anglophone pour contribuer à atteindre l'objectif ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie l'objectif du gouvernement de faire que 70 % des diplômés du secondaire soient capables de s'exprimer dans leur seconde langue officielle

et que l'Assemblée législative appuie les réformes qui assureront l'accès universel aux programmes supérieurs de français langue seconde dans le système scolaire anglophone, qui seront bénéfiques à tous les élèves, grâce à un point d'entrée unique aux modes d'apprentissage du français langue seconde et à un choix éclairé, pour les parents, entre un modèle efficace du français postintensif et un modèle éprouvé de l'immersion, pour apprendre le français langue seconde.

La motion 61 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 60, M. Betts, appuyé par M. Holder, propose ce qui suit :

attendu que, en raison d'une augmentation récente du cours de l'uranium, une grande partie du sud-est du Nouveau-Brunswick a été jalonnée en vue de l'extraction de l'uranium ;

attendu que les risques possibles pour la santé des particuliers, qui découlent de l'exploitation minière, des résidus radioactifs et des substances chimiques utilisées pour extraire l'uranium, sont importants ;

attendu que la possibilité est grande que l'approvisionnement en eau devienne contaminé par l'uranium, le radon et des substances chimiques ;

attendu que le bassin hydrographique du ruisseau Turtle, en particulier, qui est une source d'eau potable importante pour la ville de Moncton et pour les environs, a été jalonné en vue de la prospection ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de décréter immédiatement un moratoire sur l'exploration en vue de trouver de l'uranium dans la région de Moncton et que le moratoire demeure en vigueur jusqu'après la tenue d'audiences publiques pertinentes et acceptables qui montrent un avantage financier intéressant pour la province et aucun risque pour la santé des gens du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Haché, appuyé par l'hon. M. Jamieson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 60 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, à « en vue de l'extraction », de « dans l'espoir de l'éventuelle extraction » ;

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la substitution, à « importants », de « potentiellement importants » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « qu'il soit à ces causes résolu », de « que l'Assemblée législative demande au gouvernement de confirmer que toute décision relative à l'exploration minière et aux activités minières est prise conformément à la législation applicable visant à protéger l'approvisionnement municipal en eau, par application de textes comme le *Décret de désignation du secteur protégé de bassins hydrographiques* et le *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement*, de même que d'autres actes législatifs fédéraux et provinciaux. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président suppléant met en discussion la motion 60 amendée, dont voici le texte :

attendu que, en raison d'une augmentation récente du cours de l'uranium, une grande partie du sud-est du Nouveau-Brunswick a été jalonnée dans l'espoir de l'éventuelle extraction de l'uranium ;

attendu que les risques possibles pour la santé des particuliers, qui découlent de l'exploitation minière, des résidus radioactifs et des substances

chimiques utilisées pour extraire l'uranium, sont potentiellement importants ;

attendu que la possibilité est grande que l'approvisionnement en eau devienne contaminé par l'uranium, le radon et des substances chimiques ;

attendu que le bassin hydrographique du ruisseau Turtle, en particulier, qui est une source d'eau potable importante pour la ville de Moncton et pour les environs, a été jalonné en vue de la prospection ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de confirmer que toute décision relative à l'exploration minière et aux activités minières est prise conformément à la législation applicable visant à protéger l'approvisionnement municipal en eau, par application de textes comme le *Décret de désignation du secteur protégé de bassins hydrographiques* et le *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement*, de même que d'autres actes législatifs fédéraux et provinciaux.

La motion 60 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. Fraser, à titre de président suppléant de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Kenny reprend la suppléance.

Pendant le débat, M. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que le leader parlementaire du gouvernement a employé l'expression « pour l'amour de Dieu ». L'hon. M. Murphy se rétracte.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 22 h.